



**Rapport de la directrice exécutive de la
Commission de coopération environnementale
VIII^e session ordinaire annuelle du Conseil de la CCE**

Guadalajara, Mexique
Les 28 et 29 juin 2001

Table des matières

1	Aperçu des défis et des possibilités en matière de coopération environnementale dans le contexte d'une intégration accrue de l'économie nord-américaine	1
1.1	L'économie nord-américaine	1
1.2	Les défis environnementaux	1
1.3	Les travaux de la Commission relatifs à la coopération environnementale en Amérique du Nord	2
2	L'environnement, l'économie et le commerce.....	2
2.1	Les produits et services écologiques	3
2.1.1	<i>Les produits agricoles cultivés sous couvert forestier.....</i>	<i>3</i>
2.1.2	<i>Le palmier Chamædorea.....</i>	<i>4</i>
2.1.3	<i>L'écotourisme</i>	<i>4</i>
2.2	L'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce	4
2.3	Les mécanismes de financement et l'environnement.....	5
3	La conservation de la biodiversité	6
3.1	Les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité	6
3.2	L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	7
3.3	Les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.....	8
3.4	Les aires marines protégées	8
3.4.1	<i>La cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord</i>	<i>8</i>
3.4.2	<i>Le réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>	<i>9</i>
4	La protection de l'environnement au profit de la santé humaine	11
4.1	La coopération à l'égard de questions relatives à la qualité de l'air en Amérique du Nord	11
4.2	La gestion rationnelle des produits chimiques.....	12
4.3	La promotion du droit à l'information du public sur les registres de rejets et de transferts de polluants.....	13
4.4	La prévention de la pollution	14
4.5	La santé des enfants et l'environnement.....	15
5	Le droit et les politiques de l'environnement.....	16
5.1	Le rapport comparatif sur les normes environnementales	16
5.2	Coopération en matière d'application des lois	16
5.2.1	<i>La tribune nord-américaine sur l'application des lois</i>	<i>17</i>
5.2.2	<i>Le renforcement des capacités d'application et d'observation des lois</i>	<i>17</i>
5.2.3	<i>L'établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois.....</i>	<i>18</i>
5.2.4	<i>Les systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale</i>	<i>18</i>
6	Le rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux découlant de l'évolution du marché nord-américain de l'électricité.....	19
7	Les communications sur les questions d'application	20
7.1	L'état du traitement des communications.....	20
7.2	L'historique des communications de citoyens	22
8	La participation du public et la transparence.....	23
9	Les partenariats et le renforcement des capacités	23
10	Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.....	25
11	L'aperçu du programme pour 2002 à 2004 et le processus d'approbation du Plan de programme triennal	26
12	La surveillance et l'évaluation des projets	26
13	Les communications et la sensibilisation.....	26

1 Aperçu des défis et des possibilités en matière de coopération environnementale dans le contexte d'une intégration accrue de l'économie nord-américaine

La Commission de coopération environnementale (CCE) se trouve à un tournant aussi unique qu'important de son évolution, particulièrement en raison de la place prépondérante que le Canada, le Mexique et les États-Unis accordent à l'amélioration des relations à l'échelle continentale. Les dirigeants nouvellement élus du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont récemment fixé comme objectif commun de renforcer le partenariat nord-américain et de consolider ainsi la notion de collectivité. Cet objectif se fonde sur la recherche de la prospérité en vertu des principes d'ouverture des marchés et de développement durable que les trois pays ont énoncés dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

L'optique d'un renforcement de l'intégration en Amérique du Nord suscite autant de possibilités exceptionnelles que de défis. Elle impose à tous les organismes nord-américains d'examiner leurs travaux en cours afin de déterminer de quelle manière ils peuvent contribuer à atteindre le but que se sont fixé les dirigeants nord-américains.

À cette étape cruciale, le Conseil de la CCE a la possibilité de déterminer les travaux que la Commission entreprendra pour se pencher sur les dimensions environnementales d'une intégration accrue à l'échelle nord-américaine. Il peut également cerner des priorités en se fondant sur les réalisations de la Commission afin de consolider la collectivité nord-américaine. Le Conseil devra aussi étudier de quelle manière renforcer les capacités de la Commission afin qu'elle réussisse à aider plus efficacement les gouvernements et la société à édifier une collectivité écologique en Amérique du Nord.

1.1 L'économie nord-américaine

L'ALÉNA a défini l'Amérique du Nord comme une région économique intégrée, et cette région produit pour 8 billions de dollars américains en produits et services.

Il ne fait aucun doute que cet accord a provoqué une remarquable expansion du commerce et des investissements dans les trois pays. En 2000, les échanges commerciaux ont atteint 700 milliards de dollars américains et les investissements ont considérablement augmenté.

L'intégration commerciale et économique pousse les organismes gouvernementaux chargés de l'environnement à s'adapter au rythme toujours plus rapide des changements. Ils continuent d'essayer de percevoir la nature de ces défis et d'instaurer des politiques publiques qui tiennent compte de tous les avantages que peuvent procurer des marchés ouverts. Ces avantages, qui découlent de partenariats avec le secteur privé et la société civile, s'étendent de la distribution de produits et de techniques écologiques à de nouvelles capacités de communication qui permettent d'établir des liens au sein de la population en vue d'édifier une collectivité éclairée et active vouée à la protection de l'environnement.

1.2 Les défis environnementaux

Bien que l'Amérique du Nord ait réalisé d'importants progrès dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles, l'intensification de l'activité économique, le transport de marchandises et la croissance démographique peuvent accroître le stress que subissent les écosystèmes et les ressources naturelles. Les trois pays partagent les mêmes préoccupations relativement au transport à grande distance des polluants atmosphériques, à la production et à l'élimination des déchets dangereux, à la qualité de l'air et de l'eau, à l'épuisement des ressources naturelles, à l'introduction d'espèces envahissantes et à la disparition d'espèces indigènes. La dégradation de l'environnement entraîne des coûts économiques évidents qui ralentissent la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans les trois pays signataires de l'ALÉNA. Les investissements en matière de protection de l'environnement peuvent améliorer et renforcer l'économie en réduisant ces coûts, en contribuant à la rentabilité et en créant des conditions de prévisibilité et de stabilité favorables à ces investissements.

Dans les trois pays, plusieurs secteurs importants montrent des liens de plus en plus évidents entre l'économie et l'environnement, dont voici quelques exemples :

- Les déchets dangereux, qui sont des sous-produits de l'activité industrielle, sont transportés par-delà les frontières nord-américaines. Il est possible d'adopter des dispositions communes pour gérer écologiquement le transport, l'élimination et la destruction de ces déchets, ainsi que des mécanismes permettant de suivre leur circulation à l'échelle transfrontalière.
- Le transport a considérablement augmenté en Amérique du Nord depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, en 1994. Selon les endroits, en 2000, la circulation des camions a augmenté de 30 à 40 % par rapport à 1994, et 80 % de tous les passages frontaliers de camions se produisent au Texas — l'*Interstate 35* absorbe la majeure partie du trafic routier qui en résulte. Le passage frontalier entre Détroit et Windsor connaît un trafic analogue. Si l'on ne prend pas de mesures adéquates, les émissions associées aux échanges commerciaux pourraient augmenter de façon notable dans ces couloirs de transport.
- Les relations continentales dans le domaine de l'énergie se sont multipliées depuis les deux dernières décennies et ont mis en place un réseau complexe de transactions et de relations transfrontalières. Les dirigeants des trois pays ont annoncé depuis peu leur détermination à élaborer une « approche nord-américaine » relativement aux marchés de l'énergie. Ce niveau supérieur de coopération nord-américaine en matière d'énergie offre d'importantes possibilités au secteur privé et aux décideurs du domaine de l'environnement de donner suite aux préoccupations que ce domaine peut susciter à l'échelle continentale.

1.3 Les travaux de la Commission relatifs à la coopération environnementale en Amérique du Nord

La Commission fait partie d'une nouvelle génération d'organisations environnementales internationales. Sa mission ne consiste pas seulement à promouvoir la coopération environnementale, mais aussi à se pencher sur des questions commerciales et économiques touchant l'environnement, et à favoriser la participation responsable du public aux décisions d'ordre environnemental. Elle est également unique par le fait qu'il s'agit d'une entité *nord-américaine*.

Depuis sa création, la Commission compte de nombreuses réalisations. Elle a, par exemple, facilité la collecte de données comparables sur les rejets et les transferts de polluants, sur les écorégions et sur les aires marines protégées. Elle a travaillé de concert avec les trois pays afin d'instaurer des restrictions à l'égard de polluants déterminés, ce qui a permis d'éliminer complètement le DDT et le chlordane. Elle s'est également mise en quête de moyens novateurs pour exploiter les forces du marché et conserver ainsi la biodiversité en favorisant le commerce du café cultivé sous couvert forestier, l'écoélectricité et l'écotourisme.

Même si elle a réalisé d'importants progrès, la CCE a encore l'indéniable capacité de faire progresser la coopération environnementale dans un contexte d'intégration de l'économie nord-américaine. Ses réalisations constituent des bases solides pour réussir à établir des systèmes environnementaux qui soutiennent l'intégration accrue de cette économie. L'expérience que la Commission a acquise en recourant aux forces du marché nord-américain pour promouvoir la conservation de la biodiversité pourra s'avérer très utile au moment où des efforts seront déployés en ce sens dans l'avenir.

Les pages qui suivent exposent de façon plus détaillée les progrès qu'a réalisés la Commission. Le Secrétariat vous invite à vous renseigner davantage sur ses réalisations et sur ce qu'il reste à accomplir, de même que sur la manière dont vous pouvez participer à l'établissement d'un partenariat nord-américain renforcé dans une optique de durabilité de l'environnement.

2 L'environnement, l'économie et le commerce

La coopération entre les pays nord-américains est un élément essentiel pour régler les problèmes environnementaux à l'échelle continentale. Il s'agit également d'un fondement important d'une économie

nord-américaine en pleine effervescence. L'intégration accrue de cette économie impose un plus haut degré de coordination et de coopération qui facilitera les échanges commerciaux et instaurera des systèmes complémentaires pour protéger l'environnement à l'échelle du continent.

Une intégration accrue de l'économie donnera également la possibilité de recourir à des incitatifs économiques et à des instruments financiers pour soutenir le développement durable. Cela démontre la nécessité de solliciter la participation des principaux intervenants du domaine économique à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à des moyens novateurs. Les agriculteurs, les gens d'affaires, les consommateurs, les propriétaires fonciers, les investisseurs et d'autres acteurs détiennent la solution en vue de réaliser un développement économique qui privilégie la durabilité de l'environnement. Étant donné que la portée de l'économie est de plus en plus continentale, il faut mettre en place des mécanismes commerciaux destinés à favoriser son intégration.

La déclaration qu'a publiée le Conseil en 1998, le *Programme d'action commun*, oriente les travaux de la Commission et fixe les priorités suivantes afin d'aider les trois pays à instaurer la durabilité de l'environnement dans des marchés ouverts :

- La promotion du commerce des produits et services écologiques.
- L'établissement de liens entre l'environnement, l'économie et le commerce.
- La prise de mesures à l'échelle nord-américaine en relevant des possibilités d'appliquer le mécanisme pour un développement propre et d'examiner la capacité des puits de carbone comme les forêts.

Le Conseil a également chargé la Commission d'examiner les répercussions de l'ALÉNA sur l'environnement et de compléter cette analyse en se penchant également sur les nouvelles tendances environnementales qui découlent d'une activité économique croissante. Il lui a demandé d'entreprendre des examens périodiques des enjeux, en prenant en compte aussi bien les tendances économiques que les tendances environnementales, et a déterminé que les dimensions environnementales de la déréglementation du secteur de l'électricité constituent un sujet d'intérêt. Il a également invité la Commission à travailler avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de veiller à ce que les politiques commerciale et environnementale se renforcent mutuellement.

Les travaux de la Commission réalisés dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce sont axés sur chacune de ces priorités.

2.1 Les produits et services écologiques

Au cours des dernières années, la Commission a acquis une très vaste expérience dans le domaine des produits et services écologiques en examinant des moyens d'exploiter les forces du marché pour soutenir la conservation de la biodiversité. La culture sous couvert forestier du café, de la vanille et de palmiers, de même que la production d'autres produits commerciaux, représentent l'un des domaines les plus prometteurs. Il fait l'objet d'un examen intensif en raison de sa capacité de faire progresser le développement durable en soutenant des pratiques économiquement viables et favorables à l'environnement.

2.1.1 Les produits agricoles cultivés sous couvert forestier

La Commission a contribué à d'importants travaux analytiques en déterminant les défis et les possibilités qui entourent la mise en marché des produits cultivés à l'ombre, particulièrement le café. Elle est également devenue un important courtier en information entre les producteurs, les détaillants et les marchés financiers en veillant à ce que les préoccupations et les besoins de chaque groupe soient entendus et pris en compte.

À la suite de la publication, par la CCE, de la première étude de marché nord-américaine concernant le café d'ombre ainsi que de sa collaboration avec le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrateurs), des agriculteurs et d'autres intervenants en vue de classer des critères de culture pour ce type de café, la CCE a travaillé avec d'autres intervenants afin d'obtenir des données environnementales de base sur des modèles de couvert forestier et d'utilisation du sol pour la production de café au Mexique. Parallèlement, elle a travaillé étroitement avec des producteurs de café,

des organes de certification, des détaillants et des institutions financières afin d'évaluer et de faire connaître les possibilités qu'offre ce produit. La CCE fournit actuellement de l'information sur le café d'ombre et des produits connexes aux institutions financières qui envisagent d'octroyer du microcrédit pour de tels produits.

Cette année, les activités comprenaient notamment :

- La calibration, de concert avec l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), des résultats d'une étude menée en 2000 par l'*Instituto Nacional de Geografía* (Institut national de géographie) sur le rythme des changements que subit le couvert forestier au Mexique.
- La réalisation d'une nouvelle analyse comparative du rendement et des recettes du café d'ombre et du café cultivé en plein champ, y compris l'analyse de la valeur nette actuelle.
- L'établissement d'un inventaire des liens entre la biodiversité et la production de café.
- La collaboration avec l'association *Resources for the Future* en vue de consolider les données fondamentales sur les changements intervenus dans la production du café ainsi que sur les facteurs socioéconomiques qui ont provoqué ces changements.
- La diffusion d'informations aux groupes industriels sur les débouchés du café d'ombre.
- La mise en place de travaux avec le secteur des services financiers afin d'examiner les possibilités financières connexes au café.
- Le maintien de la base de données en ligne exposant les différents programmes nord-américains d'étiquetage et de certification relatifs au café.

2.1.2 *Le palmier Chamædorea*

Les travaux préliminaires sur le commerce durable du palmier *Chamædorea* comprennent la publication par la CCE, au cours de l'été, d'une analyse socioéconomique et écologique de la production de ce palmier. Le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) évaluera les travaux en cours ainsi que leurs prochaines étapes.

2.1.3 *L'écotourisme*

Le Secrétariat a parachevé un rapport sommaire sur les bonnes pratiques en matière d'écotourisme dans les aires naturelles en Amérique du Nord. Ce rapport fait présentement l'objet d'un examen interne et sera publié au cours de l'été. La base de données en ligne définissant l'écotourisme et énumérant les activités connexes a également été établie au début de 2001. En mars, la CCE a organisé une réunion à La Paz sur l'écotourisme dans les aires côtières et marines. Cette réunion avait pour objet d'évaluer le potentiel de l'écotourisme en vue de protéger la biodiversité, de dresser un plan d'observation écologique des baleines dans la zone côtière s'étendant de la Baja California à la mer de Béring à titre d'étude de cas, d'exposer les résultats préliminaires sur l'état et l'ampleur du tourisme en milieu naturel dans toute l'Amérique du Nord.

Les faits saillants de cet atelier pilote et des travaux de suivi comprennent :

- La réalisation d'un projet pilote sur l'observation des baleines en recourant à un processus concurrentiel et transparent (la CCE a déjà trouvé des sources de financement à cette fin et cherchera d'autres fonds privés).
- L'instauration accrue de la transparence et de la circulation de l'information dans le cadre de ces projets (à cette fin, la CCE a créé un site Web afin d'afficher les rapports d'étape et les recommandations et d'établir des liens entre les sites voués à l'écotourisme).
- L'évaluation de la place qu'occupe le tourisme dans les priorités de la CCE et l'établissement d'un sommaire des résultats de ce projet en prévision de l'activité intitulée 2002, *Année de l'écotourisme* qui se tiendra à Québec sous l'égide des Nations Unies.

2.2 **L'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce**

En octobre 2000, la CCE a organisé le premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Tenu dans les locaux de la Banque mondiale, ce symposium a attiré quelque 300 personnes de toute l'Amérique du Nord représentant les secteurs public et privé, des groupes

de recherche ainsi que des groupes et des organisations non gouvernementales (ONG) voués au développement et à l'environnement. Durant deux jours, il a permis de présenter et d'examiner 14 documents de recherche originaux et il représente un pas en avant dans le débat concernant l'environnement et le commerce puisqu'il a permis une analyse empirique et rigoureuse. Ces 14 documents sont maintenant consultables sur le Web, dans leur version originale, et ils seront traduits et publiés au cours de l'année tout comme les points saillants des discussions tenues au cours du Symposium. La Secrétariat de la CCE publiera un sommaire en prévision de la session ordinaire du Conseil qui exposera les principales conclusions de ces 14 documents.

La fondation Ford a décidé d'apporter son soutien en finançant la publication de ce sommaire ainsi que la réalisation d'une étude plus détaillée visant à relever les incidences à plus grande échelle de la mondialisation sur les collectivités.

La prochaine phase des travaux sur les répercussions de l'ALÉNA sera axée sur des questions et/ou des secteurs économiques particuliers afin de cerner avec plus de précision la relation entre les politiques économiques et environnementales. Ces travaux comprendront l'examen de questions concernant, notamment, le changement de vocation des sols, les ressources forestières, les ressources en eau douce et le rôle que peuvent jouer les incitatifs commerciaux en vue d'instaurer des politiques économiques visant la durabilité.

2.3 Les mécanismes de financement et l'environnement

La Commission a établi un rapport donnant un aperçu des possibilités d'investissement en relation avec le changement climatique qui visent les petites et moyennes entreprises (PME) de trois secteurs industriels du Mexique. Ce rapport sera publié au cours de l'été. La CCE a également réalisé une analyse des possibilités d'investissement au Mexique dans le secteur du café. Ces travaux ont servi de fondement à une série de réunions tenues au cours de l'année avec des représentants du secteur des services financiers afin de déterminer les possibilités financières qu'offre la production de café cultivé durablement. La CCE réalise également une analyse comparative, dont elle prévoit soumettre les résultats à l'attention des Parties en octobre 2001, qui portera sur la divulgation d'informations aux marchés financiers des trois pays.

Réunion du groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

À la suite de la réunion d'octobre 2000, les Parties ont demandé à la CCE de préparer trois études sur l'utilisation du principe de précaution dans les règlements et politiques de l'environnement. Ces études consistent :

- à analyser les coûts et les avantages de l'application du principe de précaution dans les politiques environnementales;
- à donner un aperçu du recours au principe de précaution dans la législation des trois pays en se penchant sur certains domaines visés par les politiques publiques, notamment l'environnement;
- à relever des exemples de jurisprudence dans lesquels le principe de précaution a constitué un facteur déterminant.

Défis

La majorité des gens qui connaissent la CCE s'attendent à ce qu'elle fournisse rapidement de l'information sur les principaux liens entre le flux d'échanges commerciaux et les indicateurs connexes de l'état de l'environnement. Généralement parlant, la compilation et la publication d'une telle information permettent au public d'évaluer la situation en Amérique du Nord et de tester les diverses hypothèses de travail sur les incidences environnementales, tant positives que négatives, d'un commerce accru.

Au cours de ses premières années d'activité, la CCE a exclusivement recouru à des outils méthodologiques pour réaliser ce genre d'évaluation. Mais maintenant qu'elle dispose d'une variété d'outils et de méthodes, elle peut viser à offrir au public des données de grande qualité en compilant la meilleure information qui soit en provenance de sources fiables sur le commerce et l'environnement. Le fait d'offrir cette information sous une forme conviviale représente un défi de taille pour la CCE.

Maintenant qu'il est établi que le commerce représente l'un des éléments moteurs de changement en Amérique du Nord, l'incidence des marchés financiers privés sur l'environnement constitue de plus en plus un domaine d'étude. Les principaux enseignements tirés jusqu'à présent des travaux sur les produits et services écologiques comprennent : a) l'évaluation rigoureuse et permanente, en vue d'obtenir de l'information fiable, de la comparabilité des différents produits et services en fonction de leurs caractéristiques environnementales; b) la détermination de l'intérêt des consommateurs pour les éco-produits; c) le relevé des défis particuliers auxquels font face les producteurs en ce qui a trait à la fourniture de produits et de services écologiques; d) l'examen des questions qui touchent la transparence des outils d'information commerciale; e) l'inventaire des possibilités de financement dans le secteur des produits et services écologiques.

Il faut poursuivre les travaux destinés à faire le lien entre les programmes de commercialisation, les besoins des producteurs et les attentes des consommateurs. En outre, la Commission examine des mécanismes financiers et des mesures de politique publique pour tirer parti des débouchés qu'offrent les produits agricoles cultivés à l'ombre.

La CCE fait aussi participer des sociétés financières privées à ses travaux sur les produits et services écologiques. L'élargissement de ces efforts exigera le soutien actif des gouvernements en vue d'établir un cadre politique de soutien qui permettra de compléter les activités du secteur privé.

Les travaux de la CCE sur les tendances ont été entravés par un désaccord des membres du Groupe consultatif connexe sur les sujets à étudier, par le départ de certains membres du groupe et par le manque d'intéressés aux résultats de cette recherche. L'aperçu du programme de travail pour 2001 prévoit d'incorporer les travaux sur les tendances à ceux en cours portant sur le commerce et d'examiner des projets d'avant-garde dans des domaines présentement à l'étude.

Dans une large mesure, les efforts déployés jusqu'à présent n'ont pas suscité la sorte de coopération institutionnelle, par l'entremise des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, que prescrit l'ANACDE et que le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public ont dénoncé à maintes reprises. Malgré plusieurs réunions de ces fonctionnaires financées par la CCE, la coopération s'est avérée restreinte entre elle et les divers comités établis en vertu de l'ALÉNA, et rien d'autre que des documents de travail n'a résulté de leurs diverses rencontres.

3 La conservation de la biodiversité

L'Amérique du Nord sert de soutien à certains des écosystèmes marins et terrestres les plus diversifiés de la planète. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays du monde où la biodiversité est plus importante en raison de la très grande diversité de ses espèces, de ses écosystèmes et des endémismes qui caractérisent son territoire. Les problèmes auxquels l'Amérique du Nord est confrontée ont une aussi grande ampleur que son patrimoine de formes de vie, notamment les menaces à la biodiversité et à la santé des écosystèmes, et ces problèmes peuvent nuire à l'épanouissement des générations actuelles et futures. La majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, alors que d'autres sont communs à deux des trois pays. Malgré tout, les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

En collaboration avec les trois gouvernements et divers groupes d'intervenants, la CCE s'emploie à favoriser l'établissement d'un consensus et à servir de catalyseur pour élaborer des stratégies qui appliquent une approche holistique et qui serviront à relever les défis que la biodiversité suscite en Amérique du Nord.

3.1 Les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

Afin de relever les défis que suscite la biodiversité, la Commission a élaboré une stratégie à long terme avec la collaboration du public et d'intervenants des secteurs public et privé des quatre coins du continent. Cette stratégie, qui constitue le programme de la CCE relatif à la biodiversité en Amérique du Nord, vise à s'assurer que les travaux de la Commission permettent de mettre en place des activités de conservation fructueuses, rentables et globales destinées à faire face aux menaces communes et à tirer parti des possibilités qui s'offrent tant à l'échelle régionale que continentale.

Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie, la CCE a établi un rapport préliminaire intégré qui tente de relever les possibilités qui pourraient concrètement permettre à la CCE de se pencher sur ces enjeux. Les observations et la contribution de divers intervenants ont permis d'étoffer ce document qui constitue la deuxième étape de l'élaboration de la stratégie. Les intervenants nord-américains —des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des groupes autochtones, le milieu universitaire, le secteur privé et le grand public — ont contribué à l'examen de ce rapport préliminaire et fourni à la CCE de l'information essentielle au cours de l'élaboration de la stratégie.

La troisième étape de l'élaboration de cette stratégie a donné lieu à la fixation de priorités géographiques dans le cadre d'un atelier auquel ont participé 21 écologistes renommés des trois pays qui ont choisi des régions importantes pour y conserver la biodiversité. Leur choix s'est porté sur 14 régions auxquelles la CCE accordera son attention en raison de leur valeur biologique continentale et des menaces importantes dont elles sont l'objet.

La dernière étape a consisté à compiler des suggestions de mesures méritant une attention prioritaire concertée dans le cadre des activités de la CCE. Ces mesures prioritaires, qui se fondent principalement sur la contribution des intervenants, ont été établies en fonction de leur portée continentale, de leur pertinence aux échelles binationale et trinationale, de leur degré d'urgence, du degré de concertation qu'elles suscitent parmi les intervenants et du fait qu'elles cadrent avec le mandat de la CCE.

En avril 2001, la Commission a tenu une table ronde sur la conservation de la biodiversité avec des organisations de premier plan afin de formuler une série de recommandations sur l'ébauche de la stratégie. Cette stratégie est censée s'appliquer durant 15 ans grâce à l'établissement d'un cadre aussi vaste que cohérent pour atteindre les buts et les objectifs stratégiques visés et prendre les mesures prioritaires qui s'imposeront.

3.2 L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) est un partenariat d'organisations et d'organismes des secteurs public et privé qui a pour but de coordonner les efforts nationaux de protection des oiseaux à l'échelle continentale.

La deuxième réunion trinationale tenue dans le cadre de l'ICOAN a eu lieu du 14 au 16 février 2001 à Querétaro, au Mexique. Elle avait pour objet de se pencher sur la mise en œuvre de la stratégie connexe, donnant ainsi suite à la première réunion, tenue à Puebla en 1998, qui a permis de déterminer les perspectives de l'ICOAN et ses principes directeurs. La réalisation de cette activité impose prioritairement à la CCE d'établir des plans d'action trinationaux comportant des priorités communes ainsi que des méthodes de conservation des oiseaux. Les activités prioritaires choisies au cours de la réunion de Querétaro comprennent : l'établissement d'objectifs mesurables pour un plan quinquennal connexe à l'ICOAN qui tient compte des plans nationaux; le renforcement de l'ICOAN et le regroupement de ses activités connexes; un engagement accru à l'égard de la conservation avienne au niveau international; l'élargissement des partenariats au sein du milieu de la conservation.

La réunion relative à l'ICOAN a permis de formuler les principales recommandations suivantes :

- Conclure un accord trinational sur la conservation avienne que chaque pays devra signer avec un sens élevé des responsabilités.
- Former un comité trinational renouvelé qui relève directement de trois comités nationaux.
- Élaborer et mettre sur pied des projets pilotes internationaux. On a établi un premier ensemble de critères et recommandé que les priorités des projets soient suggérées par le Mexique, en relevant ultérieurement des sites essentiels dont dépendent des groupes d'espèces aux États-Unis et au Canada. On prévoit que le choix éclairé de ces projets permettra de montrer à la population locale et aux responsables de programmes nationaux et internationaux à quel point les activités intégrées de conservation des oiseaux peuvent porter des fruits sur le terrain.
- Établir des plans de communication stratégiques et mesurer leurs résultats.
- Trouver d'autres fonds pour pouvoir appliquer les priorités ci-dessus.

Le plan quinquennal relatif à l'ICOAN est censé être prêt au cours du dernier trimestre de 2001.

3.3 Les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation est axé sur les espèces que les Parties considèrent d'intérêt prioritaire dans le cadre de la coopération nord-américaine. Elles comprennent : la buse rouilleuse, le faucon pèlerin, la pie grièche migratrice, le pluvier siffleur, le pluvier montagnard, la chouette des terriers, la chouette tachetée septentrionale, la chouette tachetée du Mexique, la paruline à dos noir, la grue blanche d'Amérique, le condor de Californie, le chien de prairie, l'antilope du Sonora, la petite chauve-souris à long nez, la chauve-souris à long nez du Mexique, l'ours noir, le loup gris.

Étant donné que la plupart de ces espèces habitent l'écorégion des prairies, qui constitue un écosystème nord-américain particulier, les activités ont commencé par favoriser la coopération entre les parties intéressées à conserver les prairies. On prévoit prendre des mesures particulières au bénéfice d'espèces déterminées dans cette région.

En février 2000, la CCE a publié un rapport sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation en Amérique du Nord qui révèle que de nombreuses espèces migratrices et transfrontalières des prairies sont en voie de disparition. Au cours du même mois, le Groupe de travail sur les espèces communes du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes en est arrivé à la même conclusion au cours d'une réunion au Texas. Les deux groupes ont convenu de la nécessité de se pencher attentivement sur les mesures de conservation que les trois pays pourraient prendre à l'égard des prairies.

Compte tenu de l'importance des écosystèmes des prairies à l'échelle continentale et de la nécessité d'établir un cadre de coopération, à la mi-mars 2001, la CCE a organisé un premier atelier trinational afin de dresser un cadre de coopération aux échelles binationale et trinationale destiné à conserver les espèces migratrices et transfrontalières des prairies qui suscitent des préoccupations communes.

Cet atelier avait pour objet : 1) de réunir les principaux acteurs participant à la conservation des espèces des prairies afin de déterminer les moyens nécessaires pour conserver ces espèces, particulièrement (mais sans s'y limiter) celles faisant partie de la liste susmentionnée; 2) de relever des possibilités de coopération binationale entre les acteurs intéressés à la conservation des espèces des prairies; 3) de rassembler des éléments en vue de dresser des plans d'action destinés à conserver ces espèces.

L'atelier a permis d'établir des perspectives communes et de formuler des recommandations, notamment : 1) d'élaborer une stratégie relative aux prairies; 2) de mettre en place un cadre de coopération multilatéral relatif aux espèces qui intéressent les trois pays, y compris celles qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Durant le restant de l'année, il est prévu d'élaborer une stratégie relative aux prairies qui servira de fondement à l'établissement de plans d'action en vue de rétablir ces espèces.

3.4 Les aires marines protégées

Le projet sur les aires marines protégées (AMP) a pour objet d'établir un réseau d'AMP sur tout le continent afin de partager des méthodes, des données de surveillance et d'autres informations précieuses, et de mieux protéger ces habitats marins essentiels ainsi que les nombreuses espèces migratrices qu'elles abritent. Ce projet a aussi permis d'accélérer la réalisation d'un projet pilote régional comprenant des activités avec de nombreux groupes dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring.

3.4.1 La cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

Des représentants des trois pays ont commencé à travailler de concert en examinant les activités existantes et en relevant les lacunes des cartes marines nord-américaines. Les 12 et 13 février 2001, les membres de ce comité se sont réunis pour examiner les progrès réalisés et planifier les prochaines étapes. Celles-ci comprennent : 1) la collecte et l'examen d'informations sur chaque région ou zone écologique et chaque province (niveaux I et II); 2) la mise au point d'une approche pilote pour la subdivision des provinces (niveau III); 3) l'organisation d'un atelier de spécialistes, en août 2001, afin d'examiner le projet de cartographie du niveau III. Au présent comité directeur composé de ces représentants

s'adjoindront un ou deux membres de chaque pays ainsi que des représentants d'organismes gouvernementaux et d'ONG.

3.4.2 *Le réseau nord-américain d'aires marines protégées*

Le cadre d'action du réseau nord-américain d'aires marines protégées prévoit sept mesures : 1) la valorisation des avantages économiques qu'offrent les AMP; 2) la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord (il s'agissait antérieurement de délimiter les biorégions marines); 3) l'élaboration de lignes directrices permettant de mesurer les incidences positives des AMP; 4) la planification d'une gestion intégrée; 5) la réalisation de recherches appliquées à l'égard des AMP; 6) l'élaboration d'un code d'éthique maritime; 7) l'instauration de normes de protection. Des activités sont maintenant en place pour appliquer la majorité de ces mesures. Plus de 250 personnes représentant une variété d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'universités, de groupes autochtones et de sociétés privées participent présentement à des activités cadrant avec le réseau d'AMP (voir les détails ci-dessous).

Comme l'a suggéré le comité directeur du réseau d'AMP cautionné par le milieu des intéressés, il serait préférable de mettre en œuvre certains éléments du plan d'action à l'échelle régionale en vue de faire progresser le projet, tout en visant une mise en œuvre à l'échelle continentale pour les autres éléments. La région choisie est celle de la côte du Pacifique qui s'étend du golfe de la Californie, dans l'État de Baja California, jusqu'à la mer de Béring.

La CCE entend exercer une intendance de deux façons. En premier lieu, elle soutiendra l'établissement de priorités trinationales en matière de conservation des espèces et des habitats, et la mise au point de mécanismes complémentaires pour mesurer le degré de réussite dans les AMP. Ces activités ont débuté par un atelier qui s'est tenu à Monterey, en Californie, au début du mois de mai 2001. En deuxième lieu, elle veillera au renforcement et à l'efficacité de la communication entre les intervenants, le réseau d'AMP et le cadre institutionnel, car ce dernier joue un rôle de protagoniste et de coordonnateur.

Les activités énumérées ci-dessous sont mises en œuvre en vue de faire progresser le projet :

Le réseautage des AMP et le renforcement des capacités

Inventaire

En collaboration avec Pêches et Océans Canada, la *Comisión Nacional de Areas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées), la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques) et d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, la CCE est en train d'établir un inventaire des AMP consultable sur le Web à l'intention des gestionnaires, des ONG, des décideurs, des universitaires et d'autres intéressés afin de soutenir le réseau nord-américain. Cet outil Internet mis au point à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) offrira une interface graphique aux utilisateurs nord-américains en se servant du contenu et des données des inventaires canadien, mexicain et américain. Cet inventaire, en plus d'être consultable au moyen de différentes fonctions de recherche (p. ex., en cliquant sur un site d'AMP ou sur une carte, ou encore en entrant un nom ou un thème de recherche), comprendra également des sujets thématiques de recherche et des projets ou des activités spéciales que pourront partager plusieurs sites.

Site Web

Le site Marinet, à l'adresse <<http://www.crossdraw.com/marinet>>, a été créé de manière concertée pour faciliter les communications et offrir aux membres du réseau d'AMP un moyen d'échanger de l'information sur des documents, activités et questions connexes.

Renforcement des capacités institutionnelles

La CCE est actuellement en partenariat avec la *Baja California to Bering Sea (B2B) Marine Conservation Initiative* (Activité de conservation de la région marine s'étendant de la Baja California à la mer de Béring) afin de favoriser la concertation des ONG, des organismes gouvernementaux, des scientifiques, des intervenants et d'autres personnes intéressées à restaurer et à conserver la biodiversité particulière et

la productivité de la côte nord-américaine du Pacifique grâce à un réseau d'AMP interconnectées. Entre autres objectifs, cette activité vise à assurer un soutien institutionnel à long terme pour le réseau, et ses travaux sont étroitement liés à ceux de la CCE dans des domaines d'intérêt commun.

Au cours de l'année écoulée, les participants à cette activité ont élaboré une vision et une mission communes et déterminé les principaux éléments d'un plan stratégique qu'ils ont parachevé les 19 et 20 avril 2001, à Tofino, en Colombie-Britannique. Ils se sont fixé cinq objectifs :

- Élaborer une vision commune de la conservation dans cette région, y compris un réseau d'AMP interconnectées et des couloirs de raccordement.
- Relever les processus écologiques passés et présents et les caractéristiques culturelles de la région, et faciliter la réalisation de nouvelles recherches dans ces domaines.
- Inciter le public à élaborer un code d'éthique maritime et chercher du soutien à la vision de la conservation dans cette région.
- Renforcer et soutenir les capacités régionales et locales en vue de mettre en œuvre cette vision.
- Favoriser le dialogue, les partenariats et l'échange d'information.

Priorités trinationales en matière de conservation et évaluation du degré d'efficacité des mesures

Trois domaines prioritaires, à savoir des normes de protection, la recherche appliquée aux AMP et des outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP, répondent à trois questions fondamentales que soulève le réseau d'AMP :

- Parmi les espèces en voie de disparition, quelles sont celles qui suscitent des préoccupations communes dans les trois pays et quelles mesures concertées doit-on prendre pour améliorer la situation? (Optique des espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation)
- Parmi les habitats marins et côtiers hautement prioritaires quels sont ceux qui réclament le plus des mesures de conservation? (Optique des habitats prioritaires)
- Quels sont les objectifs de conservation réalistes pour ces sites et comment pourra-t-on y mesurer l'efficacité des mesures? (Optique des objectifs et des indicateurs)

La première activité relative aux normes de protection impose de déterminer quelles sont les espèces marines qui suscitent des préoccupations en matière de conservation. Ce projet permettra d'établir une liste d'espèces qui revêtent de l'importance à l'échelle trinationale et dont les trois pays devront convenir. Il donnera également lieu à l'établissement d'un rapport sur l'état de ces espèces ainsi que sur les éléments pouvant entraver ou faciliter la collaboration à leur sujet. Ce projet sera l'une des nombreuses sources d'information qui permettront de déterminer des objectifs et des indicateurs ainsi que des aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring.

La première activité relative à la recherche appliquée consistera à se pencher sur des moyens d'inventorier des aires prioritaires dans cette région. Cette tâche visera à incorporer des données biologiques et physiques existantes dans un SIG ainsi que des données sociales dérivées. Ce processus de collecte de données servira de fondement à un atelier subséquent destiné à cerner des habitats essentiels à la conservation. En se fondant sur la carte de niveau III (dressée grâce aux travaux de l'équipe chargée de cartographier les écosystèmes), il sera possible de classer par ordre de priorité les sites nécessitant des mesures de conservation en réalisant une évaluation des risques.

La première activité relative aux outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP offrira une estimation scientifique de la capacité d'atteindre des buts précis au sein des AMP, ainsi que de l'information sur la manière de mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Défis

La CCE vise à établir des priorités nord-américaines en dressant un cadre qui permettra de canaliser plus efficacement les mesures aux échelons continental et régional. À mesure qu'elle délaisse la planification pour se concentrer sur des mesures de conservation applicables sur le terrain, elle doit relever le défi d'établir des synergies entre les divers intervenants et d'intégrer ses activités courantes. Les Parties doivent rapidement s'entendre sur les priorités dont la CCE doit s'occuper en matière de conservation de

la biodiversité en Amérique du Nord, en tenant particulièrement compte des contraintes qui touchent les ressources humaines et financières.

4 La protection de l'environnement au profit de la santé humaine

La pollution de l'air et de l'eau, l'exposition aux déchets dangereux et les concentrations de polluants dans la nourriture, tant dans les habitations que dans les locaux de travail, sont de plus en plus perçus comme des éléments déterminants de la santé. L'exposition à des dangers environnementaux, de la conception jusqu'à l'âge adulte, peut porter atteinte à la santé humaine et à la qualité de la vie. En raison de leur développement, de leur croissance rapide et de leur comportement particulier, les enfants sont plus vulnérables que les adultes. D'autres groupes de la population peuvent être vulnérables aux contaminants de l'environnement, notamment les peuples autochtones qui vivent dans le Nord, les personnes âgées et les pauvres. Les risques que représentent ces contaminants pour la santé humaine peuvent avoir également des incidences sur le développement économique en raison du coût des soins de santé et des mesures d'assainissement de l'environnement qui y sont associés, sans parler de leurs répercussions indirectes sur l'économie.

L'Amérique du Nord est reliée par des bassins atmosphériques et hydrographiques, et les polluants peuvent franchir des milliers de kilomètres dans l'atmosphère. Les substances toxiques elles aussi traversent les frontières sous forme de produit ou encore de déchet à traiter. La coopération relative à la salubrité de l'environnement peut permettre de veiller à ce que les dangers qui sont issus de sources communes aux trois pays fassent l'objet de mesures adéquates, et à ce que ceux-ci partagent les outils et les stratégies qui procurent à la population un air et une eau propres et un environnement salubre.

Dans son *Programme d'action commun*, le Conseil reconnaît qu'il est important de protéger la santé humaine et la salubrité des écosystèmes. Il a chargé la Commission de continuer à favoriser la coopération à l'égard des questions liées à la qualité de l'air en axant son attention sur les substances à éliminer graduellement ou à réduire dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), de promouvoir les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) et de poursuivre l'établissement des rapports de la série *À l'heure des comptes*. En 1999, le Conseil a estimé que la santé des enfants et l'environnement constituaient des domaines particulièrement préoccupants et que la Commission devait y consacrer des travaux.

4.1 La coopération à l'égard de questions relatives à la qualité de l'air en Amérique du Nord

Les polluants sont souvent transportés dans l'atmosphère par-delà les frontières politiques. En faisant porter la coopération sur des outils et des méthodes permettant de s'attaquer à la pollution atmosphérique et au transport des polluants, et en soutenant les travaux concertés que réalisent les Nord-Américains, la CCE contribue au maintien de l'intégrité des bassins atmosphériques que partagent les trois pays.

Le commerce est en plein essor en Amérique du Nord, et son intensification accroît proportionnellement le flux de produits et de services qui alimente les artères commerciales du continent, sur terre, dans l'air et sur l'eau. En septembre 1999, la Commission a réalisé une étude initiale qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport intitulé *Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux*. Ce rapport fait état des projets les plus importants, des organismes participants et du degré actuel de coordination relativement aux couloirs nord-américains de transport. En 2000, la Commission a chargé la société ICF Consulting de mener une étude afin de relever les incidences sur la qualité de l'air que pourrait occasionner l'intensification du commerce le long de cinq segments de couloirs; deux d'entre eux traversent la frontière américano-mexicaine et les trois autres la frontière canado-américaine. Cette activité a permis de former un groupe consultatif d'intervenants, représentant les secteurs gouvernemental et non gouvernemental de chaque pays, afin de cerner les répercussions sur l'environnement (plus précisément sur la qualité de l'air) du développement des couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, ainsi que les possibilités de prévenir ou d'atténuer ces répercussions.

Les travaux de la société ICF Consulting ont été exposés au cours d'un atelier qu'a organisé la Commission à Winnipeg, au Manitoba, le 15 mars 2001. Le rapport énumère les répercussions qu'un commerce accru peut avoir sur la qualité de l'air, dont les suivantes :

- En supposant que les normes relatives aux combustibles à base teneur en soufre et aux émissions des camions lourds à moteur diesel sont mises en œuvre aux États-Unis et au Canada, la quantité totale des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de matières particulaires de moins de 10 microns (PM₁₀) diminuera ou demeurera constante jusqu'en 2020 comparativement à la quantité actuelle, et ce, même si le volume d'échanges commerciaux est censé devenir de deux à quatre fois plus élevé.
- Dans les couloirs où la croissance des échanges est élevée et où les moteurs des locomotives n'ont bénéficié d'aucune amélioration technique, les émissions de NO_x et de PM₁₀ associées au transport ferroviaire augmenteront de 50 % à 100 % d'ici 2020. En raison de la baisse prévue d'émissions provenant des camions, le trafic ferroviaire contribuera dans tous les couloirs à un pourcentage plus élevé d'émissions de NO_x et de PM₁₀ liés aux échanges commerciaux.
- Les émissions de gaz à effet de serre et d'oxyde de carbone (CO) liées au commerce ne diminueront pas avec l'application des nouvelles normes et sont censées augmenter considérablement d'ici 2020. Par exemple, en fonction d'un scénario élémentaire de croissance jusqu'en 2020, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) seront de 2,4 à 4 fois plus élevées qu'actuellement dans les cinq couloirs étudiés.

Les épisodes de pollution atmosphérique ont un caractère continental et transfrontalier. Il faut donc mieux saisir quelles sont les relations entre les sources et les récepteurs pour pouvoir instaurer des programmes rentables de lutte contre la pollution. Une activité a été entreprise à cette fin et elle prévoit l'établissement d'un inventaire trilatéral des polluants atmosphériques courants. Une telle information est essentielle si l'on veut utiliser des modèles atmosphériques, car ceux-ci permettront d'éclairer l'élaboration de programmes et de stratégies à l'échelle nationale. Tout comme les rapports sur les données des RRTP, il est prévu d'établir un rapport inventoriant les polluants atmosphériques courants afin que la population connaisse les sources de pollution locales et continentales.

Les responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air ont mené des discussions avec des spécialistes fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux des inventaires de données sur la qualité de l'air, au cours d'un processus destiné à cerner des questions relatives au partage et à la comparabilité des données d'inventaire des trois pays. La CCE prévoit de parachever au mois d'août un document qui examine ces questions et qui servira de base de discussion entre les gouvernements. Ce document sera ensuite soumis à l'examen du public au cours d'une réunion tenue avec le Groupe consultatif sur les RRTP vers la fin de 2001 ou au début de 2002.

En mai 2001, les responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air ont mis sur pied une activité concertée à Mexico avec la *United States-Mexico Foundation for Science* (Fondation américano-mexicaine pour la science), qui a été créée par le lauréat mexicain d'un Prix Nobel, M. Mario Molina, dans le but de créer une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. Cette association aura une ampleur nationale et comptera des participants issus des secteurs public et privé, du milieu universitaire et des ONG. Il s'agit du premier organisme national de cette sorte au Mexique, et il permettra de diffuser dans tout le pays les conclusions de recherches sur la qualité de l'air menées à Mexico, dans les villes frontalières et à d'autres endroits. Ses activités viseront également à trouver des possibilités d'échange avec des organismes analogues du Canada et des États-Unis.

4.2 La gestion rationnelle des produits chimiques

Plus de 70 000 produits chimiques sont offerts dans le commerce en Amérique du Nord, mais un nombre relativement restreint d'entre eux ont subi des tests complets quant à leurs effets toxiques, et ce, bien qu'un grand nombre soit sur le marché depuis plusieurs années. En outre, plus d'un millier de nouveaux produits chimiques sont lancés dans le commerce chaque année.

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a été mis sur pied en 1995 pour servir de tribune trilatérale aux gouvernements et leur permettre de se pencher, de façon concertée et coordonnée, sur les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. Jusqu'à présent, ils ont accordé la priorité aux substances chimiques toxiques, biocumulatives et persistantes. La CCE a établi des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure, et des mesures ont été appliquées à leur égard. Il faut particulièrement noter qu'en fonction des

engagements pris dans le cadre du PARNA relatif au DDT, le Mexique a entrepris de façon délibérée d'éliminer l'utilisation du DDT et a instauré d'autres moyens de lutter contre le paludisme. Grâce à ces mesures, l'Amérique du Nord est maintenant une zone exempte de DDT. Le PARNA relatif au chlordane est également en voie de donner des résultats fructueux.

Un autre PARNA est en cours d'établissement; il vise les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène à titre de groupe de substances chimiques. Les Parties examinent présentement le cas du lindane et du plomb afin de déterminer s'ils doivent faire l'objet de mesures trinationales.

Des réunions du Groupe de travail sur la GRPC ainsi qu'une séance publique ont eu lieu à Mexico, du 21 au 23 mars 2001, afin de faire un bilan de la mise en œuvre du programme de travail. Les principaux éléments examinés comprenaient le parachèvement d'un rapport sur le chlordane et la constitution d'un groupe d'étude sur les dioxines et furanes.

Un atelier sur la surveillance et l'évaluation environnementales s'est tenu à Toronto, les 27 et 28 mars 2001, afin de déterminer les besoins dans ce domaine en Amérique du Nord. Regroupant des spécialistes du secteur public, des universités et des ONG, il avait pour objet d'aider le Groupe d'étude sur la surveillance et l'évaluation environnementales à dresser un plan d'action destiné à répondre aux besoins de surveillance sur le continent relativement aux écosystèmes et à la santé humaine. Ce plan d'action comportera des éléments traitant des besoins à court terme et établira un cadre à long terme pour l'instauration d'un plan plus global.

Sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les pays membres ont conclu un traité sur les polluants organiques persistants (POP) en 2001. Les mesures mentionnées précédemment ont trait à plusieurs des POP visés par ce traité, ce qui donne à l'Amérique du Nord un rôle de premier plan dans la lutte contre ces importantes menaces à l'échelle mondiale. Le PNUE a pris note de ces efforts et invité la Commission à adhérer à un protocole d'entente afin qu'elle partage ses travaux avec d'autres régions du monde.

4.3 La promotion du droit à l'information du public sur les registres de rejets et de transferts de polluants

Les trois pays reconnaissent que la diffusion d'information au public sur les rejets et les transferts de polluants déterminés est un précieux outil politique. Le suivi des données sur ces rejets et transferts de polluants permettent de trouver des possibilités de diminuer les déchets, de réduire les coûts et d'offrir un environnement plus sain aux travailleurs et aux collectivités locales. Les rapports de la série *À l'heure des comptes* inventorient les rejets et les transferts de polluants sur le continent et constituent un outil d'information qui améliore la transparence et favorise la réduction des polluants sur le continent. La compilation de données à laquelle ils donnent lieu fait des pays nord-américains des chefs de file parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui a trait à l'inventaire de polluants et à l'intégration et à l'utilisation de cette information à l'échelle régionale. Étant donné qu'un nombre croissant de pays perçoivent les RRTP comme des outils permettant de promouvoir utilement la réduction de la pollution et l'accès du public à l'information, l'Amérique du Nord est bien placée pour jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

Le cinquième rapport de la série *À l'heure des comptes*, qui expose les données de 1998 ainsi que les tendances tirées des données de 1995 à 1998, sera publié cet été. Parallèlement à cette publication, la CCE lancera son nouveau site Web interactif sur les RRTP qui permettra aux utilisateurs de comparer et de suivre les tendances relatives aux substances chimiques, aux secteurs ou aux régions géographiques qui suscitent un intérêt particulier en Amérique du Nord. Grâce à la contribution des intervenants et aux changements subséquents apportés aux registres nationaux, tels que l'ajout de nouvelles substances chimiques et la diminution des seuils de déclaration, la CCE continuera d'améliorer et d'étendre la portée de la série *À l'heure des comptes*. Jusqu'à présent les rapports comprennent des données américaines et canadiennes, et celles du Mexique y seront intégrées lorsqu'elles seront disponibles.

Le projet de RRTP de la CCE a pour priorité de soutenir l'élaboration du programme de RRTP mexicain. En novembre 2000, une centaine de participants ont assisté à un atelier de deux jours qui s'est tenu à Tijuana, en Baja California, au Mexique, sur la conclusion d'alliances en vue de prévenir la pollution

industrielle, et plus précisément sur de nouveaux moyens et outils de gestion de l'environnement. Cette activité a été organisée conjointement par les responsables du projet de RRTP, du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement et du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), en collaboration avec la *Dirección General de Ecología* (Direction générale de l'écologie) de l'État de Baja California et l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie). Cet atelier a servi de tribune aux représentants des secteurs public et privé, de groupes d'intérêt public, d'universités et d'autres intéressés de cette région frontalière et de toute l'Amérique du Nord pour examiner d'autres utilités des RRTP, les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et l'accès du public à l'information, et ce, à titre d'outils de gestion rationnelle de l'environnement et de sujets de discussion entre le secteur privé et les collectivités. Les participants ont souligné l'importance des RRTP et de l'accès du public à l'information parce qu'ils constituent une base de confiance et de responsabilité; ils ont aussi relevé des moyens permettant d'accroître la cohérence des SGE des sociétés et de leurs déclarations de rejets et de transferts de polluants.

Les membres du Groupe consultatif multilatéral du projet de RRTP et d'autres parties intéressées se sont réunis à Mexico, les 5 et 6 mars 2001, dans le cadre d'une réunion publique annuelle. En plus de contribuer à l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 1999*, cette réunion a donné lieu à une table ronde sur les possibilités de faire progresser l'élaboration du RRTP au Mexique et à une séance spéciale sur les mécanismes qui recourent aux données des RRTP. Au cours de cette table ronde, les représentants du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) ont déclaré que leur gouvernement avait l'intention d'en modifier l'application volontaire pour la rendre obligatoire dans deux à quatre ans. Parallèlement, l'*Asociación Nacional de la Industria Química* (ANIQ, Association nationale de l'industrie chimique) et la *Cámara de la Industria de la Transformación* (Chambre de l'industrie de transformation) de Monterrey, au Nuevo León, se sont engagées à diffuser de l'information dans le cadre du programme volontaire actuel. Les participants ont formulé également un certain nombre d'idées supplémentaires sur la manière de promouvoir les déclarations de rejets et de transferts de polluants au Mexique et de donner au public accès à cette information, des éléments que les participants ont estimés hautement prioritaires pour le projet de RRTP de la CCE.

Dans le cadre de leur participation à ce projet, les responsables des trois programmes nationaux de RRTP interagissent en échangeant régulièrement des idées ainsi que de l'information technique. Les trois pays participent également à un processus permanent destiné à relever les similitudes et les différences des trois programmes en vue d'améliorer la comparabilité de leurs données à moyen et à long terme.

4.4 La prévention de la pollution

Le programme de prévention de la pollution a débuté ses activités en 1995 afin de favoriser la lutte antipollution au sein du secteur de la production, particulièrement au Mexique. La CCE a entrepris dix projets pilotes afin de faire ressortir les avantages économiques et environnementaux des techniques et des technologies de prévention dans ce pays.

En 1996, avec la participation de la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles) du Mexique, la CCE a créé un fonds pilote pour soutenir les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. D'après les estimations, quatre de ces dix projets ont été bénéfiques pour l'environnement du fait qu'ils ont permis, à ce jour, de réduire de plus de 1 465 tonnes les émissions de substances chimiques et d'économiser plus de 68 200 mètres cubes d'eau.

En janvier 2000, à l'initiative de la CCE, la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique a mis sur pied la première réunion de son comité organisateur qui comprend des représentants de treize organisations et organismes appartenant aux secteurs public et privé, au milieu universitaire, aux organismes d'aide technique et financière et au milieu non gouvernemental. La première activité de la Table ronde s'est tenue à Querétaro, en août 2000, et elle compte actuellement cinq groupes de travail permanents chargés d'examiner les aspects politiques, les obstacles, le soutien technique, le financement et la formation.

Des travaux ont été entrepris à l'échelle trinationale afin d'intégrer les trois tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution. Les présidents et administrateurs de ces tables rondes ont tenu une première réunion en octobre 2000 afin d'examiner quelles sortes de liens et de coopération elles

pourraient envisager. Depuis lors, elles ont collaboré dans deux domaines : 1) en établissant des liens entre leurs sites Web et en participant de façon dynamique à des activités organisées par chacune des tables rondes; 2) en analysant des politiques nord-américaines de prévention de la pollution qui donnent actuellement lieu à la rédaction de documents analytiques et à des propositions par chacun des trois pays. Ces documents seront présentés sous forme d'ébauche lors de la prochaine activité de la Table ronde mexicaine qui se tiendra à Monterrey, en septembre. Les résultats de ces travaux permettront d'établir une vision régionale, avec l'aide d'un groupe trinational, qui prévoira la mise sur pied de projets déterminés au cours des prochaines années.

4.5 La santé des enfants et l'environnement

Les enfants de toute l'Amérique du Nord sont exposés aux substances toxiques persistantes que transportent le vent et l'eau par-delà les frontières, et que l'on retrouve dans le lait maternel et la nourriture. Jusqu'à présent, la recherche et l'établissement de normes en matière de santé ont été axés sur l'exposition et la sensibilité des adultes à ces substances, ce qui a généralement restreint la connaissance de leurs effets sur la santé des enfants. Il faut déployer des efforts concertés pour mieux connaître les risques que l'environnement représente pour la santé des enfants et leur développement et mettre au point des outils politiques appropriés.

Reconnaissant la nécessité de renforcer la coopération en vue de protéger la santé des enfants des menaces environnementales en Amérique du Nord, en juin 1999, le Conseil de la CCE a annoncé le lancement d'un projet spécial sur la santé des enfants et l'environnement. La Commission a organisé un symposium sur ce sujet à Toronto, en mai 2000, durant lequel les participants ont cerné plusieurs défis que suscite la santé des enfants en Amérique du Nord et souligné les avantages que pourrait procurer la coopération à l'échelle continentale. En juin 2000, le Conseil a adopté la résolution n° 00-10 relative à la santé des enfants et à l'environnement qui prescrit l'établissement d'un programme coopératif nord-américain destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, ainsi que la prise de mesures favorisant l'échange d'information et l'intégration de la santé des enfants dans les objectifs des projets de la Commission. Cette résolution prévoit également la constitution d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil sur des questions touchant la santé des enfants et l'environnement. Ce comité se réunira officiellement au cours de l'été prochain.

Des discussions sont en cours au sujet d'une éventuelle coopération trilatérale destinée à recueillir des données plus précises sur l'exposition des enfants aux substances chimiques toxiques, à mettre au point des indicateurs et à réaliser une analyse comparative des outils politiques en vigueur. En constituant une tribune continentale sur les questions liées à la salubrité de l'environnement des enfants, la CCE s'emploie à favoriser la conclusion de partenariats et à établir des synergies entre les nombreux organismes et intervenants qui participent activement aux efforts de protection de la santé des enfants et de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Défis

Alors que le projet de GRPC demeure un élément dominant dans ce domaine et qu'il a donné d'importants résultats dès les premières années, des défis se présenteront à mesure que les Parties se pencheront sur des substances largement utilisées, comme le mercure, ou rejetées à grande échelle, comme les dioxines. La mise en œuvre des PARNA imposera aux gouvernements de prendre des mesures qui font partie intégrante de leurs programmes nationaux. Pour le moment, il n'existe aucun mécanisme pour évaluer les progrès de la mise en œuvre de ces PARNA. L'instauration d'un processus qui prévoit l'établissement de rapports aux Parties et au public permettra non seulement de continuer à soutenir le projet de GRPC, mais aussi de relever les domaines qui justifient une attention accrue et à l'égard desquels il serait utile de collaborer avec d'autres organismes et organisations.

En outre, étant donné que l'on a jusqu'à présent pris des mesures envers relativement peu de substances chimiques, les efforts que déploie la Commission dans le cadre du projet de GRPC doivent s'orienter vers des stratégies capables de s'attaquer à un plus grand nombre de ces substances dans des délais plus courts. À cette fin, les approches visant les groupes de substances et les secteurs que l'on examine présentement, notamment les substances de la famille des dioxines, pourraient servir de modèles pour accélérer la rapidité avec laquelle on intervient dans le cas d'autres substances chimiques problématiques. La Commission peut par ailleurs travailler avec des fabricants de produits chimiques en soutenant les efforts

qu'ils consacrent à étudier les effets sur l'environnement et sur la santé humaine des produits chimiques que l'on trouve couramment dans le commerce, et en procurant de l'information à ce sujet aux gouvernements. Elle devrait également étudier de quelle manière les trois pays peuvent collaborer à la sélection de nouvelles substances chimiques et de produits de la biotechnologie en raison de leurs effets sur l'environnement et sur la santé humaine avant de les commercialiser. En dernier lieu, conformément aux nouvelles directives adoptées par l'OCDE en vertu de la Convention de Bâle, il faudrait accorder davantage d'attention à la fin du cycle de vie des produits afin de veiller à ce que les déchets dangereux soient adéquatement transportés et traités, détruits ou recyclés. Depuis l'entrée en vigueur d'accords bilatéraux entre le Canada et les États-Unis et entre le Mexique et les États-Unis régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux, il est possible de relier les mesures d'application des lois afin de s'assurer que ce transport n'échappe pas aux filets de sécurité déjà en place à l'échelon national.

Le Mexique s'est récemment engagé à instaurer un régime de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants, mais il faudra encore du temps avant que la CCE puisse intégrer les données mexicaines à ses rapports de la série *A l'heure des comptes*. Il faudra également éliminer d'autres obstacles à l'établissement d'un ensemble de données continentales puisqu'il existe encore d'importantes différences quant aux seuils de déclaration, aux substances visées et aux définitions.

Par contre, si les activités des projets relatifs à la qualité de l'air ont démarré lentement en raison d'une recherche de possibilités convergentes dans d'autres domaines de la pollution atmosphérique, l'inventaire des polluants courants a connu des progrès accélérés durant l'année écoulée.

5 Le droit et les politiques de l'environnement

Le droit et les politiques de l'environnement constituent les assises des efforts destinés à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable dans les trois pays nord-américains. Le caractère transfrontalier des nombreux problèmes auxquels les trois pays sont confrontés suscitent de plus en plus d'efforts pour trouver des solutions et des approches communes. Le secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement aide les pays à s'acquitter des obligations que leur impose l'ANACDE en favorisant la coopération des organismes gouvernementaux à l'échelle continentale, tant dans les activités de promotion de l'application et de l'observation des lois que dans l'élaboration et l'amélioration des lois et règlements de l'environnement.

5.1 Le rapport comparatif sur les normes environnementales

Le programme prévoit la poursuite des travaux d'un projet destiné à analyser les normes environnementales en vigueur dans un domaine qui préoccupe l'ensemble de l'Amérique du Nord. Étant donné que les pratiques agricoles intensives ont tendance à se généraliser, les organismes de réglementation des trois pays cherchent des moyens d'équilibrer les intérêts commerciaux et environnementaux. L'étude à laquelle ce projet donnera lieu permettra de comparer sommairement les régimes en place (de réglementation comme d'information) et de relever les tendances actuelles. Elle débouchera sur un rapport préliminaire exposant de quelle manière les diverses autorités compétentes dans ce domaine donnent suite aux préoccupations relatives à l'environnement et à la santé humaine.

5.2 Coopération en matière d'application des lois

Dans le cadre de son *Programme d'action commun*, le Conseil a chargé la Commission d'accomplir une tâche importante, celle de surveiller les tendances des législations nationales et de leur mise en œuvre afin de veiller à ce qu'elles soient efficacement appliquées. Le Conseil a également souligné l'importance, pour la Commission, de soutenir les trois pays en facilitant les efforts concertés visant la conformité aux lois. Il lui a plus particulièrement recommandé de se concentrer sur les domaines suivants :

- L'analyse des tendances de la performance de chaque pays en matière d'application et d'observation des lois en vue d'établir une base de référence.
- L'aide à la conformité aux lois et le partage d'informations.
- La mise au point d'indicateurs de l'observation des lois pouvant révéler des changements réels dans la performance environnementale.

- La promotion d'une meilleure performance grâce à l'acquisition de compétences relatives aux systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, aux ententes de conformité volontaire et à des moyens d'améliorer les normes environnementales.

5.2.1 *La tribune nord-américaine sur l'application des lois*

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), qui est constitué de fonctionnaires de l'environnement des trois pays, s'est réuni régulièrement depuis 1995 et a conseillé la CCE au sujet de projets comme ceux relatifs à la conformité volontaire et l'évaluation des besoins liés au suivi du transport transfrontalier de déchets dangereux et à l'application des lois connexes. Cette année, la planification de la réunion annuelle a été retardée en raison des changements de gouvernements au Mexique et aux États-Unis, et du départ de membres canadiens clés de ce groupe de travail. Toutefois, le renouvellement des membres donne la possibilité de grossir la participation à cette réunion par la présence de hauts fonctionnaires du domaine de l'application des lois en provenance d'autres ministères des trois pays afin d'examiner de nouvelles orientations pour la coopération en matière d'application des lois.

En vue de parachever ses travaux sur les indicateurs de la conformité aux lois, le Groupe de travail a décidé d'établir un rapport sur les enseignements tirés de ses projets pilotes qui servira à élaborer de tels indicateurs pour les déchets dangereux. L'établissement de ce rapport par le Groupe de travail constituera sa dernière activité dans ce domaine puisqu'il a estimé ne pouvoir réaliser de plus amples progrès pour le moment dans le cadre des travaux sur ces indicateurs.

5.2.2 *Le renforcement des capacités d'application et d'observation des lois*

Les activités de renforcement des capacités concernent autant l'application des lois sur les espèces sauvages que l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution.

Le renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages

La CCE réalise cette activité en collaboration avec le NAWEG, et en août 2000, ils ont parrainé leur cinquième séminaire annuel de formation concernant l'application de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES). Tenu à Monterrey, au Mexique, ce séminaire a porté sur des questions d'application des lois relatives à la chasse au gibier trophée et à l'élevage de gibier. Plus de 70 agents de la faune du Canada, du Mexique et des États-Unis y ont assisté et ont examiné les systèmes réglementaires en vigueur dans chaque pays ainsi que des techniques d'inspection et d'identification des espèces. Le partage des coûts élevés de ce séminaire par tous les organismes participants révèle l'importance qu'ils attachent à ce type d'activité continentale de renforcement des capacités et de réseautage.

Dans le cadre de ses travaux, le NAWEG a dévié son attention de la formation relative à l'application de la CITES pour la porter sur des questions liées à la participation du public. Il est en train d'organiser une tribune de deux jours sur la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages qui aura lieu à l'automne de 2001, à Washington. L'abandon de son orientation habituelle sur la formation est dû à la réussite qu'a connu le court séminaire sur la participation du public à l'application des lois que le Groupe de travail a mis sur pied parallèlement à la réunion du CCPM tenue dans le cadre de la session annuelle du Conseil de la CCE à Dallas, en juin 2000. Le NAWEG s'est réuni à Ottawa, en avril 2001, parallèlement à la réunion tenue par le Comité trilatéral sur la gestion et la conservation des espèces sauvages et des écosystèmes. Le NAWEG a perçu cette réunion comme une séance de travail destinée à contribuer à l'organisation de l'atelier prévu à l'automne de 2001, à s'entendre au sujet de son plan d'activité pour les trois prochaines années et à entreprendre l'établissement d'un plan stratégique décennal pour le groupe. Les représentants du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement et du NAWEG ont collaboré avec ceux du secteur de programme relatif à la biodiversité à l'organisation de l'atelier sur les espèces envahissantes qui s'est tenu en mars 2001, à Montréal. En 2002, les séminaires annuels de formation du NAWEG porteront sur des questions d'application des lois relatives aux espèces envahissantes.

Le renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution

Cette activité comporte deux volets : a) la participation aux réunions du Groupe de travail sur la GRPC afin d'apporter des compétences en matière d'application et d'observation des lois durant l'établissement des PARNA; b) la réalisation de travaux sur la conception et la présentation de cours sur le commerce illicite des chlorofluorocarbures (CFC).

Cette année, le programme de coopération en matière d'application des lois a pour la première fois permis de contribuer plus directement à la deuxième phase du PARNA relatif au mercure en ce qui a trait à des aspects de l'application et de l'observation des lois. Ce programme prévoit la participation à une étude conjointe destinée initialement à recueillir de l'information sur le transport transfrontalier de mercure à des fins de traitement ou d'élimination.

Le renforcement des capacités dans ce domaine concerne la formation sur des questions d'application des lois relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le choix de ce domaine est dû au fait que les trois pays signataires de l'ALÉNA sont également parties prenantes du *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*. Les États-Unis et le Canada ont déjà imposé d'importantes restrictions à la production et à l'importation de plusieurs de ces substances, et le Mexique se penche actuellement sur de nouvelles mesures de contrôle réglementaires à leur sujet. Il existe toutefois un commerce prospère de certaines de ces substances (notamment le CFC-12, qui sert de frigorigène dans les climatiseurs des automobiles). Cette formation conjointe est destinée non seulement à renforcer les capacités d'application des lois, mais aussi à servir de fondement à la création d'un réseau dans ce domaine en vue de maintenir le processus de coopération.

Cette formation relative aux CFC aura lieu à l'automne de 2001, à Mexico. Le bureau du PNUE chargé de ce type de formation en Amérique du Centre et du Sud a convenu de participer à cette activité de la CCE à titre d'étape préliminaire en vue de favoriser la constitution d'un réseau plus étendu sur l'application des lois, dans toutes les Amériques, qui permettra de lutter contre le commerce illicite des CFC.

5.2.3 L'établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Depuis juin 2000, les membres du Groupe de travail ont établi l'ébauche de leur rapport à titre de contribution au rapport annuel spécial de la CCE sur l'application des lois. Les sujets dont il traite comprennent les inspections, les activités de promotion de la conformité aux lois et l'évaluation des résultats. La version complète dans les trois langues officielles sera publiée au cours de l'été 2001. Durant les années où ce rapport n'a pas été publié, le Groupe de travail a participé à l'établissement d'un rapport avec le Secrétariat de la CCE sur l'application des lois auquel les Parties n'étaient pas tenues de contribuer en vertu de l'ANACDE. Les sujets dont traitera ce rapport sont présentement à l'étude.

5.2.4 Les systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale

En juin 2000, le Conseil a cautionné le document d'orientation rédigé par le Groupe de travail, intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*. Depuis cette date, il est consultable dans les trois langues sur le site Web de la CCE, et il a été distribué à une variété d'organisations internationales intéressées.

La CCE a également cherché à ce que ce document soit utilisé par des sociétés privées, et DuPont Mexico a accepté d'être la première entreprise à participer à un projet pilote visant à utiliser ce document d'orientation. La CCE a entrepris des discussions pour inciter les usines américaines et canadiennes de DuPont à y participer également. Elle étudie aussi la possibilité d'implanter ce projet dans d'autres entreprises ou secteurs.

Défis

Les premières années d'activité ont réussi à instaurer la confiance et à jeter les bases d'efforts concertés dans le domaine de l'application des lois. Toutefois, compte tenu de la nature souvent confidentielle des mesures et des stratégies nationales dans ce domaine, de même que des moyens limités dont on dispose pour que le public participe fructueusement, il est difficile de trouver des activités relatives à l'application et à l'observation des lois qui suscitent l'intérêt et le soutien permanent de toutes les Parties.

Bien que le Groupe de travail ait cherché à maximiser l'emploi de ses fonds limités en confiant des tâches à ses membres, les travaux exhaustifs sur des questions nationales ont imposé un fardeau aux groupes d'étude connexes aux projets mis sur pied par le Groupe de travail qui empêche de parachever rapidement ces travaux. Compte tenu des contraintes auxquelles toutes les Parties font face en matière de ressources humaines, le Groupe de travail est davantage appelé à coordonner les travaux du programme de coopération en matière d'application des lois qu'à y participer; il doit également faire des choix stratégiques en axant ses efforts sur un nombre restreint de projets. Bien que le milieu de l'application des lois ait manifesté de l'intérêt à l'égard des rapports publiés jusqu'à présent, il faudra redoubler d'efforts pour répondre aux attentes du public et divulguer de l'information utile de manière à respecter le principe d'application efficace de la législation de l'environnement. Les Parties pourraient surtout envisager de prendre d'autres mesures pour répondre aux attentes du public en ce qui concerne l'établissement de rapports, par la CCE, sur les pratiques d'application des lois en Amérique du Nord.

6 Le rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux découlant de l'évolution du marché nord-américain de l'électricité

La combinaison de la restructuration et de l'accroissement du commerce international de l'électricité occasionne autant de défis que de possibilités en matière de politique environnementale. Ce secteur a constitué depuis longtemps une source importante de plusieurs polluants atmosphériques et de répercussions environnementales connexes, notamment les émissions de mercure et les pluies acides, ainsi que des problèmes environnementaux non reliés à l'air comme les effets éventuels sur la santé des enfants et les changements de vocation des sols. Le secteur de l'électricité a également accompli des progrès importants en dissociant la production totale d'électricité de la quantité totale d'émissions. Il faut mener une analyse plus exhaustive afin de déterminer les effets probables des changements apportés à la structure du secteur de l'électricité, tant en matière de qualité de l'environnement que de politique environnementale.

En novembre 1999, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, la CCE a entamé l'examen des possibilités et des défis environnementaux découlant de la restructuration du secteur de l'électricité en Amérique du Nord. En janvier 2001, la première réunion du Conseil consultatif sur l'électricité et l'environnement a réuni des hauts représentants du secteur des services publics avec des spécialistes de l'environnement et de la réglementation. Présidé par M. Phil Sharp, ce groupe conseille le Secrétariat relativement à la mise sur pied du projet sur l'électricité et l'environnement. Un rapport fera état des possibilités et des défis environnementaux qui résulteront de l'évolution du marché de l'électricité à l'échelle continentale, notamment le rendement et les incitatifs liés à la demande, deux questions importantes que le Conseil consultatif a relevées durant la réunion.

Les activités réalisées jusqu'à présent comprennent :

- La première phase de la création d'une base de données en ligne qui expose les principales étapes de la restructuration du secteur de l'électricité et de l'élaboration de normes environnementales et de normes régissant les portefeuilles d'énergies renouvelables, ainsi que des questions liées à la demande pouvant réclamer des normes relatives au rendement énergétique des produits.
- L'établissement d'un rapport documentaire qui expose les principaux enjeux auxquels donne lieu l'intégration des marchés.
- La réalisation d'un aperçu des modèles économiques quantitatifs utilisés jusqu'à présent pour évaluer les effets de la restructuration sur l'environnement ainsi que la mise au point, parrainée par la CCE, d'un modèle d'équilibre partiel destiné à examiner les liens éventuels entre le commerce et l'environnement.
- L'exécution d'une analyse commerciale sommaire des questions liées à la demande.
- Le relevé des enjeux que pourrait susciter l'accès aux marchés.

Les prochaines étapes comprendront :

- L'élaboration de scénarios sur les changements auxquels le commerce international de l'électricité pourrait donner lieu au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- La réalisation d'une première analyse commerciale, au Mexique, des questions liées à la demande et concernant le rendement des énergies et leur caractère renouvelable, qui prévoit une étude de la

consommation d'énergie par les cent plus importantes sociétés mexicaines. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (CONAE, Commission nationale pour la conservation de l'énergie) et avec le soutien et la contribution informelles de la *Comisión Federal de Electricidad*, (CFE, Commission fédérale de l'électricité) du Mexique.

- L'examen d'incitatifs commerciaux pouvant contribuer aux objectifs environnementaux durant la restructuration et l'intégration du marché continental.
- La réalisation d'autres travaux de modélisation.
- La tenue d'une réunion du Conseil consultatif à la fin du mois de mai 2001.
- L'organisation d'un symposium sur l'électricité et l'environnement en novembre 2001.
- L'établissement d'un rapport final à l'intention du Conseil, vers la fin de 2001, comportant des recommandations du Conseil consultatif.

7 Les communications sur les questions d'application

En vertu de l'article 14 de l'ANACDE, tout citoyen des trois pays nord-américains peut présenter une communication à la Commission afin d'attirer son attention sur des situations dans lesquelles les gouvernements pourraient omettre d'appliquer efficacement leur législation de l'environnement. Ce mécanisme permet aux membres du public de demander à la CCE de constituer un dossier factuel à partir d'une allégation de non-application de cette législation. Depuis le mois de juin 2000, le Secrétariat de la CCE a reçu trois nouvelles communications.

7.1 L'état du traitement des communications

L'état du traitement de douze communications en cours d'examen est le suivant :

Décisions du Conseil en suspens quant à la constitution d'un dossier factuel :

1. **Aquanova** : Le 4 août 2000, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-98-006 émanant du *Grupo Ecológico Manglar A.C.* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la législation du Mexique à l'égard des incidences que l'élevage de crevettes peut avoir sur les milieux humides.
2. **Oiseaux migrateurs** : Le 15 décembre 2000, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-99-002 émanant d'*Alliance for the Wild Rockies et coll.* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la *Migratory Bird Treaty Act* (Loi sur le Traité concernant les oiseaux migrateurs) des États-Unis à l'égard d'activités forestières.
3. **BC Mining** : Le 11 mai 2001, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-98-004 émanant du *Sierra Club of British Columbia et coll.* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la *Loi sur les pêches* du Canada à l'égard d'activités minières en Colombie-Britannique.
4. **Oldman River II** : Le Conseil a décidé de différer l'examen de l'avis du Secrétariat qui estime que la communication SEM-97-006 émanant de *Friends of the Oldman River* justifie la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*.

Au sujet de ces quatre communications, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel pour chacune d'elles.

Dossier factuel en voie de constitution

Metales y Derivados : Le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-98-007 émanant de l'*Environmental Health Coalition et coll.* Cette

communication concerne l'application de la législation mexicaine à l'égard d'une fonderie de plomb abandonnée.

Décision en suspens quant à la constitution d'un dossier factuel en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

1. **Río Magdalena** : La communication SEM-97-002 émanant du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* concerne l'application de la législation du Mexique à l'égard de l'évacuation d'eaux usées.
2. **Grands Lacs** : La communication SEM-98-003 émanant de *Department of the Planet Earth et coll.* concerne l'application de la législation américaine à l'égard des émissions de dioxines et de mercure qui proviennent des incinérateurs de déchets solides et de déchets médicaux.
3. **BC Logging** : La communication SEM-00-004 émanant de *David Suzuki Foundation et coll.* concerne l'application de la *Loi sur les pêches* du Canada à l'égard d'activités forestières en Colombie-Britannique.
4. **Molymex II** : La communication SEM-00-005 émanant de l'*Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll.* concerne l'application de la législation mexicaine à l'égard des effets d'une usine de traitement de molybdène sur la qualité de l'air et sur l'environnement.

Le Secrétariat examine ces communications à la lumière de la réponse de chaque Partie visée afin de déterminer si chacune d'elles justifie la constitution d'un dossier factuel. Le 13 septembre 1999, il a demandé des renseignements supplémentaires au Mexique, aux termes de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE, relativement à la communication SEM-97-002 émanant du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*. Ce pays n'a pas encore répondu à ladite demande.

Réponse d'une Partie en suspens visée au paragraphe 14(3) de l'ANACDE :

Cytrar II : Le 13 juin 2001, le Secrétariat a jugé que la réponse de la Partie visée par la communication SEM-01-001 émanant d'*Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C. et coll.*, et concernant l'application de la législation mexicaine à l'égard d'un site d'enfouissement de déchets dangereux, n'était pas assez élaborée pour lui permettre de déterminer qu'il n'ira pas plus avant au sujet de la communication, selon les dispositions de l'alinéa 14(3)a). Aux termes du paragraphe 14(3), la Partie visée dispose encore de 30 jours pour fournir de plus amples renseignements au Secrétariat, conformément à l'alinéa 14(3)a), et/ou pour répondre aux allégations formulées dans la communication.

Décisions en suspens du Secrétariat visées au paragraphes 14(1) et 14 (2) de l'ANACDE :

1. **Tarahumara** : La communication SEM-00-006 émanant de la *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.*, concerne l'application de la législation mexicaine à l'égard de l'accès des communautés autochtones au système de justice environnementale.
2. **Dermet** : La communication SEM-01-003 émanant de *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*, concerne l'application de la législation du Mexique en relation avec le fait que celui-ci nie valeur de preuve à un rapport technique du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) sur la contamination de l'eau souterraine par la société Dermet, S.A. de C.V., à Guadalajara, dans l'État de Jalisco.

Le Secrétariat examine actuellement ces communications afin de déterminer si elles satisfont aux critères du paragraphe 14(1) et si, en fonction des facteurs énoncés au paragraphe 14(2), elles justifient une réponse de chaque Partie visée.

7.2 L'historique des communications de citoyens

L'examen des **dix-neuf** communications qui suivent n'est plus en suspens et il a pris fin pour les raisons énoncées.

Dix communications ont été rejetées parce qu'elle ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

Chouette tachetée : SEM-95-001/*Biodiversity Legal Foundation et coll.*

Logging Rider : SEM-95-002/*Sierra Club et coll.*

Tottrup : SEM-96-002/*Aage Tottrup*

CEDF : SEM-97-004/*Canadian Environmental Defence Fund*

Biodiversité : SEM-97-005/*Animal Alliance of Canada et coll.*

Guadalajara : SEM-98-001/*Instituto de Derecho Ambiental, A.C. et coll.*

Ortiz Martínez : SEM-98-002/*Ortiz Martínez*

Molymex I : SEM-00-001/*Rosa María Escalante de Fernández*

Jamaica Bay : SEM-00-003/*Hudson River Audubon Society of Westchester Inc. et coll.*

AAA Packaging : SEM-01-002 (le nom de l'auteur est confidentiel)

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

Methanex : SEM-99-001/*Methanex Corporation*

Neste : SEM- 00-002/*Neste Canada Inc.*

L'examen de trois communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1):

Oldman River I : SEM-96-003/*The Friends of the Oldman River*

Lac de Chapala : SEM-97-007/*Instituto de Derecho Ambiental*

Cytrar : SEM-98-005/*Academia Sonorense de Derechos Humanos*

Une communication a été retirée par ses auteurs :

Fort Huachuca : SEM-96-004/*The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

Deux communications ont donné lieu à la constitution et à la publication d'un dossier factuel :

Cozumel : SEM-96-001/*Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C. et coll.*

BC Hydro : SEM-97-001/*B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.*

Le Conseil a rejeté une communication, en vertu du paragraphe 15(2), à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elle justifiait la constitution d'un dossier factuel :

Fermes porcines du Québec : SEM-97-003/*Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*

Lors de sa session du 13 juin 2000, le Conseil a adopté la résolution n° 00-09 instaurant deux mécanismes relatifs aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. En premier lieu, il a établi un processus permanent dans le cadre duquel le CCPM est censé examiner toute question que soulève le Conseil, le public, le Secrétariat ou le CCPM lui-même concernant la mise en œuvre et le développement de ces articles, entreprendre une consultation publique et formuler un avis au Conseil sur la question soulevée. Ce processus a été établi pour une période indéterminée. En deuxième lieu, le Conseil a demandé au CCPM de mener un examen de l'historique des communications de citoyens et d'établir un rapport sur les enseignements tirés de l'application du processus visé aux articles 14 et 15, en tenant compte de toute question soulevée par les

Parties au sujet de communications déterminées et confiée au CCPM par l'entremise du Conseil. Le CCPM a parachevé son rapport le 4 juin 2001. Le Conseil a manifesté l'intention d'examiner l'application de cette résolution dans deux ans, en 2002.

8 La participation du public et la transparence

La participation du public et la transparence sont des valeurs fondamentales dont témoignent la structure et le fonctionnement de la CCE. Le dynamisme et l'engagement du CCPM comme ceux des Comités consultatifs nationaux (CCN) et des Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) facilitent utilement les discussions avec le public, et leur contribution à l'étude de diverses questions leur a permis de formuler de précieux avis aux représentants suppléants et aux ministres respectivement. Le processus relatif aux communications de citoyens visées à l'article 14 permet de mieux évaluer le degré d'efficacité de l'application des lois, et favorise l'ouverture d'esprit, la transparence et la reddition de comptes à tous les paliers gouvernementaux en Amérique du Nord. La CCE facilite également l'élaboration d'informations environnementales et l'accès du public à ces informations.

Elle déploie des efforts pour intensifier la participation de la société civile à ses travaux. Même si le Secrétariat de la CCE a instauré des mécanismes de participation du public dans plusieurs de ses programmes et projets, il y a encore de la place pour l'amélioration. Compte tenu de la nécessité d'élaborer une stratégie explicite relativement à cette participation, le personnel de la CCE en a rédigé une ébauche et établi un aperçu des activités pilotes entreprises en 2001. Elles viseront, notamment, à renforcer la participation du public à la session annuelle du Conseil et aux travaux du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé (particulièrement à la GRPC, mais en relation avec d'autres éléments de ce secteur de programme). Ces activités relèveront principalement de la chargée de liaison du CCPM et de la coordonnatrice du FNACE, qui travailleront en étroite collaboration avec d'autres membres du personnel de la CCE. Après une évaluation de cette étape initiale, il est prévu de perfectionner cette stratégie et de formuler une proposition afin d'instaurer des mécanismes qui permettront que le public participe utilement aux travaux du Secrétariat, et ce, de façon plus large et plus constante.

9 Les partenariats et le renforcement des capacités

Les partenariats

La CCE table de façon importante sur les compétences dont disposent les universités, les ONG, les groupes d'affaires et les organismes gouvernementaux. Elle dépend de sa capacité de sensibiliser d'autres organismes et de collaborer avec eux en vue d'obtenir des résultats tangibles. Les exemples qui suivent illustrent des partenariats fructueux avec d'autres entités qui permettent de réaliser des progrès appréciables :

- La CCE a collaboré avec de nombreux organismes pour créer le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), notamment l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis), Agriculture et Agroalimentaire Canada, le *Red Mexicana de Información sobre Biodiversidad* (Réseau mexicain d'information sur la biodiversité), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et les *Centers for Disease Control* (Centres de lutte contre la maladie). Au total, la CCE a réussi à obtenir des subventions de plus d'un million de dollars, principalement de la *National Science Foundation* (Fondation nationale des sciences) des États-Unis, mais aussi de l'Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement), de la NOAA et d'autres organisations.
- L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a représenté un partenaire informel de la CCE puisque les deux organisations se sont donné collectivement pour but de soutenir la poursuite de l'établissement du programme national de RRTP au Mexique.
- La CCE a également collaboré avec la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada afin de se pencher sur les mouvements des précurseurs de smog.

- La *Western Governors Association* (Association des gouverneurs de l'Ouest) a contribué aux travaux de la CCE favorisant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers.

Le renforcement des capacités

Parmi les conclusions les plus importantes que l'on peut tirer des travaux de la CCE, il faut mentionner que les investissements visant un haut degré de protection environnementale et l'application efficace des lois de l'environnement permettront aux trois pays de relever tout défi environnemental pouvant découler d'un commerce libéralisé. Alors que le Canada et les États-Unis disposent de ressources techniques et financières pour faire face aux préoccupations environnementales, celles du Mexique sont plus limitées. La CCE s'est employée à renforcer les capacités des gouvernements, des entreprises et des ONG dans des domaines déterminés :

- **La gestion rationnelle des produits chimiques** : Un projet de 400 000 \$, réalisé conjointement avec le PNUE et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) sous l'égide du Fonds mondial privé pour l'environnement (GEFI), est destiné à partager la réussite du Mexique dans le domaine de la GRPC pour avoir éliminé le DDT avec le concours des pays d'Amérique centrale.
- **Le registre de rejets et de transferts de polluants** : La CCE a accordé du soutien au Mexique au cours de l'établissement de son RRTP. Des discussions sont en cours afin de collaborer avec l'ANIQ en vue de renforcer les capacités du secteur privé à l'égard des déclarations de rejets et de transferts de polluants.
- **La prévention de la pollution** : La CCE a travaillé de concert avec la Concamin du Mexique afin de créer un fonds de prévention de la pollution pour les PME du Mexique. La CCE a fourni 350 000 \$ et la Concamin 650 000 \$ pour financer le *Fondo de prevención de la contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution), un fonds renouvelable pour les PME. Celui-ci a accordé 40 prêts à des PME pour leur permettre d'appliquer des techniques de prévention de la pollution et de réduire de façon tangible leur production de déchets et leur consommation d'énergie et d'eau.

La CCE a également collaboré avec le *Centro Mexicano para la Producción más Limpia* (CMPL, Centre mexicain pour une production plus propre) afin de créer une table ronde sur la prévention de la pollution et rassembler ainsi les instituts qui se consacrent au commerce, à la recherche et à la technologie ainsi que les gouvernements en vue de renforcer les capacités des organismes et les programmes de prévention de la pollution.

- **Le réseau de spécialistes de la qualité de l'air** : La CCE travaille avec le gouvernement du Mexique pour constituer une équipe centrale de spécialistes de la pollution atmosphérique et de chercheurs et permettre ainsi qu'un seul point de communication au Mexique puisse travailler avec des réseaux similaires à l'échelle internationale.
- **L'application des lois sur les espèces sauvages** : La CCE a collaboré avec le NAWEG à l'organisation de séances de formation annuelles sur divers aspects de l'application de la CITES en accordant une attention accrue au commerce des espèces à fourrure, des oiseaux, des reptiles, des coraux, des invertébrés marins ainsi que des espèces trophées. En outre, la CCE a contribué à la tenue de deux séminaires internationaux sur l'expertise médico-légale appliquée à la faune, ce qui a permis à des experts légistes et à des gestionnaires de programmes d'application des lois de partager de l'information utile. Elle a également publié deux brochures d'information sur les techniques médico-légales et les a distribuées à grande échelle aux organismes nord-américains chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages.

La CCE organise actuellement un atelier de formation sur des questions d'application des lois touchant le trafic illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone. Des agents chargés de l'application des lois et des douaniers des trois pays participeront à cette formation.

Défis

Le manque de ressources financières, techniques et institutionnelles constitue le principal obstacle à la réalisation de progrès dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, particulièrement au

Mexique. Il ne fait aucun doute que ce pays a besoin de soutien financier et technique pour atteindre ses objectifs environnementaux et participer pleinement à la coopération nord-américaine.

Bien que la Commission ait pris en compte les besoins du Mexique en matière de renforcement des capacités lorsqu'elle a planifié ses travaux, les ressources dont elle dispose dans son budget annuel ne sont pas suffisantes pour qu'elle apporte une contribution importante à elle seule. Elle a par conséquent adopté une politique visant à allouer des ressources particulières et importantes pour en rechercher d'autres. Par exemple, elle a consacré 100 000 \$US pour obtenir 330 000 \$US du GEFI ainsi que 100 000 \$ en espèces de l'OPS afin d'organiser avec elle un projet conjoint sur l'élimination du DDT comptant également sur la participation des gouvernements du Mexique et des pays d'Amérique centrale. La Commission espère que la prochaine phase de ce projet lui permettra de consacrer 200 000 \$US pour solliciter une subvention d'un montant approximatif de 15 000 000 \$US. Ces possibilités de financement sont précieuses mais limitées, et il en existe pour d'autres domaines.

L'expérience que la Commission a acquise en matière de renforcement des capacités lui permet d'avancer que son statut de membre de l'OCDE limite le montant des subventions que le Mexique pourrait obtenir des organismes internationaux. Même si le GEFI demeure une importante source financière pour ce pays, il en faudrait d'autres. Ce qui pousse la Commission à appliquer les stratégies suivantes :

- Solliciter des ressources auprès des organismes multilatéraux en entreprenant des projets qui permettent de transporter les résultats environnementaux obtenus au Mexique dans d'autres parties de l'hémisphère.
- Chercher et solliciter des mécanismes financiers visés par des conventions internationales telles que le fonds canadien consacré aux POP.
- Trouver des moyens de modifier le mandat de la Banque nord-américaine de développement afin qu'elle puisse financer des activités mexicaines entreprises en vertu de l'ANACDE.
- Étudier des instruments commerciaux.
- Viser à conclure des partenariats transfrontaliers avec le secteur privé.
- Relever des possibilités de collaboration accrue dans le cadre des programmes de l'*United States Agency for International Development* (USAID, Agence des États-Unis pour le développement international) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
- Favoriser la synergie des travaux en collaborant avec d'autres organismes internationaux.

La Commission peut jouer un rôle important en catalysant le renforcement des capacités, notamment en établissant un consensus technique et officiel au sujet des priorités, en favorisant la conclusion de partenariats, en concevant et en élaborant des projets.

10 Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Depuis 1996, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a octroyé 142 subventions pour la réalisation de projets communautaires. Il annoncera un nouveau cycle d'octroi de subventions au début de l'été de 2001, et celles-ci favoriseront les projets qui portent sur deux domaines d'activité de la CCE : les aires marines protégées, et la santé des enfants et l'environnement.

Le FNACE a redoublé d'efforts pour favoriser le réseautage et les échanges entre ses bénéficiaires de subvention et des ONG participant à des projets connexes aux travaux de la CCE. En 2000, cela a permis à des ONG qui consacrent leurs activités aux RRTP et aux SGE de collaborer avec les secteurs public et privé pour trouver des approches qui peuvent satisfaire tous les intervenants. Le FNACE a également continué de s'appuyer sur les importants travaux de la CCE en soutenant des techniques communautaires de commercialisation des produits et services écologiques, en favorisant les échanges entre les collectivités participantes à l'écotourisme et à l'écoagriculture, en faisant en sorte que leur expérience soit bénéfique à d'autres projets de la CCE.

Le FNACE a également davantage collaboré avec d'autres subventionneurs en vue d'accroître et de combiner les ressources pour soutenir les activités transfrontalières, les projets relatifs à l'environnement et au commerce (notamment ceux qui font la promotion des produits et services écologiques), la canalisation de ressources supplémentaires pour des travaux au Mexique. La collaboration avec le projet

de la CCE sur le financement et l'environnement permet d'examiner les possibilités d'investissement à des fins écologiques afin de trouver des ressources pour le FNACE.

Comme l'indique l'évaluation du FNACE réalisée en 2000, celui-ci joue un rôle important en intensifiant la participation du public aux travaux de la CCE. Il octroie des fonds et apporte d'autres types de soutien (dont une aide technique, la facilitation du réseautage et le partage d'information) qui renforcent les capacités des organisations dont les activités contribuent à atteindre les objectifs de la CCE. Il sert également de point d'accès à d'autres processus de la CCE. Le FNACE s'efforce de plus en plus d'utiliser sa base d'information et sa capacité d'établir des réseaux pour améliorer la participation du public à toutes les activités de la Commission.

11 L'aperçu du programme pour 2002 à 2004 et le processus d'approbation du Plan de programme triennal

Le Secrétariat a élaboré l'aperçu du programme pour 2002 à 2004 afin de susciter la discussion entre les Parties, le CCPM et le public, ainsi que leurs observations, en vue d'élaborer le plan de programme et le budget pour 2002 à 2004. Il tiendra compte des conseils qu'il aura reçus et soumettra ces documents à l'examen et à l'approbation des Parties au début de septembre.

12 La surveillance et l'évaluation des projets

La CCE a mis au point une méthode d'évaluation qu'elle applique présentement à un cadre logique axé sur les résultats, et elle a également établi un formulaire de rapport pour tous les programmes. Elle a ensuite prévu de rédiger le cadre de référence des évaluations et engagera des évaluateurs indépendants. Les premiers rapports d'évaluation seront disponibles avant la fin de 2001 pour un certain nombre de projets.

Un système de surveillance en ligne fonctionnant en permanence permettra à la CCE de suivre l'évolution des projets en 2001 et durant les années subséquentes, et il facilitera l'établissement d'un certain nombre de rapports.

13 Les communications et la sensibilisation

En octobre 2000, la Commission a lancé un nouveau bulletin trimestriel, *Trio*, afin de tenir le public au courant des progrès que réalisent les signataires de l'ALÉNA en vue de protéger l'environnement qu'ils partagent. Les nouvelles sur la CCE sont diffusées dans le cadre d'articles écrits par une variété de ses membres. Elle a publié *Trio* à l'automne et à l'hiver de 2000 ainsi qu'au printemps et à l'été (juin) de 2001. Ce bulletin est disponible sous forme imprimée de même que sous une forme électronique particulière pour l'Internet.

La CCE étudie des moyens de mieux utiliser les techniques d'information et de communication afin d'élargir l'accès à ses travaux. En octobre, elle a réalisé sa première diffusion audio sur le Web au cours du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les personnes qui n'ont pu assister à cette activité à Washington ont quand même pu le faire en temps réel, grâce à leur ordinateur, en écoutant les exposés et les discussions dans les trois langues. Elles ont également pu télécharger des documents, voir des photos des intervenants et lire des comptes rendus journalistiques de ce symposium de deux jours organisé par l'Institut international du développement durable.

La publication, en juillet, du rapport *À l'heure des comptes* sur les données de 1998 se réalisera pour la première fois sous formes de sommaire en vue d'une diffusion à grande échelle, d'un ouvrage de référence plus détaillé et d'un site Web où les utilisateurs pourront personnaliser leur recherche de données.